



Date de la demande : |__|__|__|

Mode de la demande :

Inscription au registre nominatif Canicule et chaleurs extrêmes

Nom : Prénom :

Date de naissance : |__|__|__|

Adresse :

N° de Téléphone : |__|__|__|__|

Nom et coordonnées du médecin traitant :

(1)	Nom/prénom et adresse	Téléphone	
Intervenant à domicile			
Personne à prévenir			Qualité
Tierce personne qui a fait la demande			

Qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre :

Personne de plus de 65 ans

Personne de moins de 60 ans reconnue inapte au travail

Personne adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale

Signature :

Dès le déclenchement de l'alerte par le Préfet, le Service d'Aide à Domicile s'engage à contacter par téléphone 2 fois par jour, toutes les personnes inscrites sur le registre:

Le matin à partir de 8h30

L'après midi à partir de 13h30

Du lundi au dimanche.

Une visite à domicile sera déclenchée à partir de toute demande formulée par la personne, mais également en cas de non réponse téléphonique ou de constat du moindre signe de changement de comportement. Il est important que les personnes concernées ou leur entourage informent de toutes absences : vacances, hospitalisations....

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, le CCAS de Redon, dont le Président est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour instruire le plan de prévention canicule et grosses chaleurs. Il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006). Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.